**CERTIFICAT MEDICAL**

--------- Forwarded message ---------  
De : **Lydia BLONDEAU** <[l.blondeau@ffvelo.fr](mailto:l.blondeau@ffvelo.fr)>  
Date: mar. 17 oct. 2023, 16:37  
Subject: RE: Certificat medical  
To: Martine Tribout <[martine.tribout49@gmail.com](mailto:martine.tribout49@gmail.com)>

Bonjour,

 La Fédération française de cyclotourisme a fait le choix de supprimer la présentation d’un certificat médical pour la prise de licence **à compter de la saison 2024**.

En revanche, il sera maintenu un questionnaire en remplacement du questionnaire QS Sport actuel celui-ci est disponible dans l’Intranet des clubs et la gestion documentaire. L’adhérent devra attester qu’il a bien pris connaissance en cochant la case correspondante sur le bulletin d’inscription du club (modèle disponible dans l’Intranet et la gestion documentaire des clubs) mais aussi sur le formulaire d’inscription en ligne lors de la prise de licence dans l’espace structures.

Il n’existera plus qu’une seule licence.

 Pour les prises de licences d’ici la fin de l’année 2023 (**y compris les licences "fin de saison**"), la règle reste identique. A savoir, le choix doit se faire sur l’une des 3 formules de licences : Vélo Balade (sans CMNCI), Vélo Rando (avec CMNCI de "cyclotourisme"), Vélo Sport (avec CMNCI "cyclisme de compétition").

 Pour les renouvellements de licences des mineurs pour la saison 2024, la règle restera identique à la saison 2023. Il suffira de remplir le même questionnaire de santé concernant les mineurs.

 En espérant avoir répondu à votre demande.

 Cordialement,

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Lydia Blondeau** Service licences & abonnements *Ouvert de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00*   + 33 (0)1 56 20 88 82   [l.blondeau@ffvelo.fr](mailto:l.blondeau@ffvelo.fr) | FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME 12, rue Louis Bertrand - CS 80045 94207 Ivry-sur-Seine Cedex |
|  | | |